



CONTRAT DE SUIVI SPORTIF PERSONNALISE

ENTRE :

L'association BOUXIERES EVASION, dont le siège social est situé au 1 place du chêne – 54770 BOUXIERES AUX CHENES représenté par Fabien GRANDIEU en sa qualité de vice-président, ci-après désigné par le club,

D'une part

ET

Madame, Monsieur, demeurant
....., né-e le à

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE I : Engagement auprès du coach ALOIS

Ci-dessous les différents points auxquels vous vous engagez à respecter, pour le bon déroulement du coaching à distance

1. Créer un compte Garmin Connect avec accès à Alois et Fabien
2. Adhérer au groupe Facebook ou WhatsApp pour rester en contact avec l'équipe
3. S'engager à réaliser un minimum de 3 séances par semaine, sachant que l'école de vtt le samedi peut compter pour une séance et que les sorties adultes du dimanche matin vous sont autorisées.
4. Dans la mesure du possible, bien respecter le timing et les consignes de chaque séance

ARTICLE II : Rapport de séance

Vous devrez réaliser un compte rendu hebdomadaire avec le contenu suivant :

1. Le résumé des séances de la semaine
2. Décrire ces sensations, son ressenti pour chaque séance ou pour la semaine en général
3. Proposer ces différentes disponibilités pour la semaine suivante

4. Ce compte rendu doit être réalisé au plus tard le lundi matin (idéalement le dimanche après-midi)
5. Envoyer ce compte rendu à Alois et à Fabien

ARTICLE III : Absence

En cas d'empêchement, contacter Alois et/ou Fabien pour réajuster la séance et le reste de la semaine

ARTICLE IV : Durée du contrat

Le contrat est valable 3 mois. Le renouvellement n'est pas automatique.

ARTICLE IV : Matériel

Vous devrez être en possession d'un HOME TRAINEUR et d'un Garmin avec ceinture cardio

Le club met à disposition pour chaque participant, pour ceux qui ne sont pas équipés, un HOME Traineur et un GARMIN avec une ceinture cardio. Un chèque de caution de 280 euros sera demandé et non encaissé.

ARTICLE IV : Participation financière

Votre abonnement pour le suivi personnel s'élève à **15 euros par mois**

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Fait à, le.....

Pour le club
Monsieur Fabien GRANDIEU
Vice président

Le sportif
Madame, Monsieur